

# Accord de Confidentialité pour Bêta-Test de Shampooing

## Préambule

La société Nolla, située à Rue Mahiermont 83, 1332 Genval - BELGIQUE représentée par Gauthier Bodart, en qualité de fondateur, (ci-après dénommée "la Société"), souhaite faire tester un prototype de shampooing innovant à un groupe de bêta-testeurs.

Le présent accord de confidentialité (ci-après dénommé "l'Accord") a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les bêta-testeurs s'engagent à respecter la confidentialité des informations qui leur seront communiquées dans le cadre du test du prototype de shampooing.

## Article 1 - Objet

Le présent Accord a pour objet de définir les obligations de confidentialité des bêta-testeurs concernant les informations confidentielles relatives au prototype de shampooing qui leur seront communiquées par la Société.

## Article 2 - Définitions

2.1. Bêta-testeur: désigne toute personne physique majeure qui s'est inscrite pour tester le prototype de shampooing et qui a accepté les termes du présent Accord.

2.2. Informations Confidentielles: désignent toutes les informations, y compris, mais sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, marketing, financières, scientifiques et les données relatives au prototype de shampooing, qui sont communiquées aux bêta-testeurs par la Société, sous quelque forme que ce soit, y compris les documents écrits, électroniques, oraux ou visuels.

2.3. Prototype de shampooing: désigne le produit capillaire innovant développé par la Société et dont la composition et le mélange d'ingrédients ne sont pas divulgués.

## Article 3 - Obligations de confidentialité

3.1 Les bêta-testeurs s'engagent à maintenir la confidentialité des Informations Confidentielles et à ne pas les divulguer à des tiers, de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation écrite et préalable de la Société.

3.2 Les bêta-testeurs s'engagent à ne pas utiliser les Informations Confidentielles à des fins autres que celles du test du prototype de shampooing.

3.3 Les bêta-testeurs s'engagent à ne pas tenter d'analyser, de décomposer ou de reproduire la composition du prototype de shampoing.

3.4 Les bêta-testeurs s'engagent à ne pas copier, modifier, traduire, diffuser, créer des œuvres dérivées ou autrement exploiter les Informations Confidentielles.

#### **Article 4 - Exceptions**

Toutefois, les dispositions prévues au présent accord ne s'appliqueront pas aux Informations Confidentielles pour lesquelles le Bêta-testeur pourra prouver :

- qu'il les possédait avant la date de communication par la Société, ou
- que ces informations étaient du domaine public avant la date de communication par la Société ou qu'elles y sont entrées par la suite sans qu'une faute puisse être imputée au Bêta-testeur.

#### **Article 5 - Durée**

Le présent Accord prend effet à la date de signature par le bêta-testeur et reste en vigueur pour une durée de cinq (5) ans après la fin du test du prototype de shampoing.

#### **Article 6 - Responsabilité**

En cas de violation du présent Accord par un bêta-testeur, la Société se réserve le droit d'intenter une action en justice pour obtenir réparation du préjudice subi.

#### **Article 7 - Dispositions générales**

Le présent Accord est régi par le droit belge.

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution du présent Accord seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux belges.

#### **Article 8 - Acceptation**

Le présent Accord est considéré comme lu, compris et accepté par le bêta-testeur dès lors qu'il a complété le formulaire opt-in dédié.